

Dépêche N°17 du lundi 14 décembre 2020

A l'occasion de plusieurs interventions publiques, la Ministre du Travail, Elisabeth Borne a confirmé le maintien des montants de prises en charges des contrats pour la rentrée 2021.

Toutefois, les comptes de France Compétences s'annoncent très déficitaires et il faut s'attendre à des mesures d'économies.

Une minoration de la prise en charge des contrats lorsqu'il y a mixité fait partie des pistes. Un rapport de l'Inspection Générale des Finances et des Affaires Sociales, [accessible ici](#), énonce différentes propositions pour réduire l'impact financier de la réforme. Il indique notamment que les élèves d'âge scolaire passant en apprentissage constituent une charge qui devrait être supportée par le MEN car ils devraient normalement être scolarisés.

Cette considération amène les rapporteurs à préconiser une minoration du coût contrat entre 50% et 75%, soit un versement de 25% du coût contrat normal.

Cette préconisation, si elle était suivie d'effets, signifierait un transfert de charges vers l'EN : heures de cours et fonctionnement normal. Les 25% issus de l'OPCO devant servir à financer les activités spécifiques à l'apprentissage. Une telle configuration poserait la question de la prise en compte des apprentis dans les effectifs sous contrat avec les conséquences pour le forfait d'externat.

Pour l'instant, en cas de mixité, les apprentis doivent être signalés à l'académie puisqu'ils suivent des cours dispensés par des enseignants sous contrat mais ne comptent pas dans les effectifs de la classe.

Par ailleurs, l'élargissement des primes employeurs à l'enseignement supérieur a joué un rôle important dans les bons chiffres sur le nombre d'apprentis, mais la question de la reconduction de cette mesure n'a pas été abordée.